

# Fermeture de classe & Mesure de Carte Scolaire (MCS)

Une **fermeture** est prononcée dans mon école au CDEN d'avril

La fermeture de poste est prononcée sur un type **d'affectation** (poste d'adjoint mat ou элем ou fléché langue...)

*NB : le poste de **décharge de direction (DCOM)** est considéré comme un poste d'adjoint.*

Il existe un **poste vacant** dans l'école (mutation, départ à la retraite, PES ...)

Tous les postes sont occupés par des **titulaires**

**Fermeture du poste vacant**

**Un-e titulaire perd son poste**

**Je ne suis pas la/e dernier-e arrivé-e sur l'école :  
Je ne subis pas de MCS**

**Je suis la/e dernier-e arrivé-e sur l'école**

Je suis l'avant-dernier-e et la/e dernier-e fait valoir une prio médicale... (P9 ou P10)  
**Je subis la MCS**

**Avec une prio médicale, je peux la faire valoir et ne pas subir la MCS**

**Si nous sommes plusieurs arrivés la même année, le départage se fait par :**

- AGS (la plus petite est en MCS)
- Si même AGS : le nb d'enfants de - de 18 ans (le moins d'enfant en MCS)
- Si même AGS et même nb enfants : l'âge (le plus jeune en MCS)

**Sans prio médicale, Je suis concerné-e par la MCS \***



L'administration m'envoie **un courrier** à la suite du CDEN :

=> il m'informe de ma MCS

=> il m'interroge sur ma volonté de réintégrer mon école en cas de réouverture de mon poste.

Pour une fermeture en avril

Pour une fermeture en phase d'ajustement (septembre)

**Je suis placé-e TR rattaché-e à mon école pour la rentrée suivante**

Je deviens participant-e **obligatoire** au mouvement suivant. Je bénéficie **d'un système de priorité pendant 2 mouvements**.

Je bénéficie **d'une bonification de mon barème**.

Je suis considéré-e en REA (réaffectation) sur mon nouveau poste, je ne perds pas mon ancienneté et ma stabilité sur poste.

Niveau de prio	Toulouse	Hors Toulouse
1	Même école	Même école
2	Ecoles du secteur postal	Ecoles de la commune
3	Ecoles de la circo	Ecoles du secteur géo
4	Ecoles de Toulouse	Ecoles de la circo

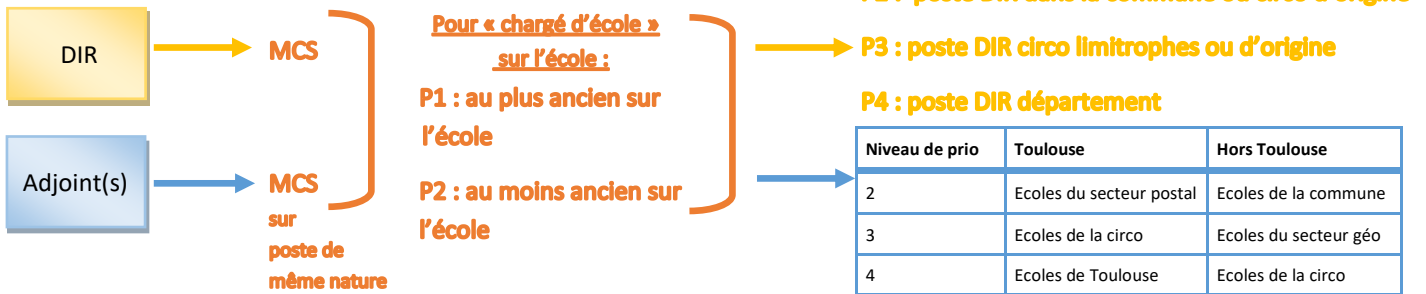
**Priorités applicables sur des vœux de même nature**

Pour bénéficier de sa priorité, l'enseignant-e doit demander à revenir sur son poste et remplir la fiche d'observation en ligne pendant l'ouverture du serveur (sur « démarche numérique »).

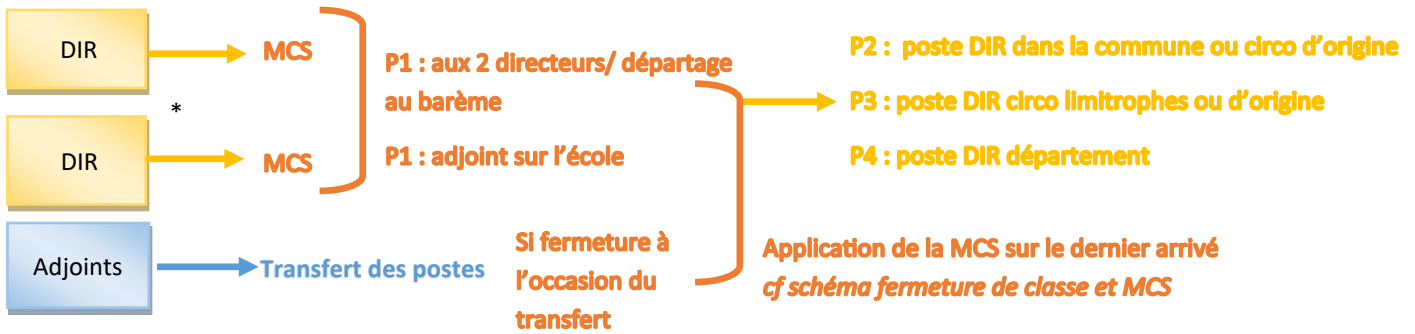
*\* Malgré la demande du SE-Unsa, la MCS n'est pas échangeable entre collègues*

# Modification de la structure d'une école & Mesure de Carte Scolaire (MCS)

## École à 2 classes => classe unique

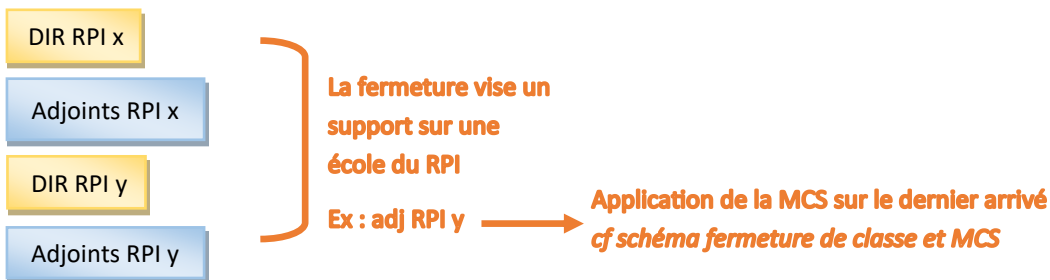


## TRANSFERT D'ECOLE - FUSION D'ECOLE



\* : sauf s'ils **demandent** à « glisser » sur les postes de directeur et d'adjoint de la nouvelle école ; à valider par l'IEN et le DASEN.

## RPI



## Classe unique => école à 2 classes ou plus

